PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DES EMPRISES AU 5000e

Planche n°13

Plan local d'urbanisme — M3 PROJET LANCÉ 08/11/2024 — Orléans Métropole

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

Produit par Orléans Métropole / Edité le 27/11/2024

ORLÉANS MÉTROPOLE

- Prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
- Approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
- Mis à jour par arrêtés les 10/07/2022 (MAJ1), 19/01/2023 (MAJ2), 10/10/2023 (MAJ3), 11/03/2024 (MAJ4), 18/11/2024 (MAJ5)
- Modifié par délibérations du conseil métropolitain les 22/06/2023 (M1), 16/11/2023 (MS1), 20/06/2024 (M2)
- M3 engagé par arrêté le 08/11/2024

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Emprise de pleine terre

de 5% à 29,9% | de 30% à 49,9% | de 50% à 64,9% | 65% et + — Emprise de pleine terre minimale à respecter dont la valeur est fixée par l'étiquette

En l'absence de valeur, l'emprise de pleine terre minimale n'est pas réglementée par le plan des emprises.

Exemple : **60** *signifie qu'au minimum 60% de l'unité foncière devra être couverte d'espace de pleine terre.*

Coefficient de biotope : l'emprise de pleine terre peut être modulée par le coefficient de biotope

Emprise au sol

Emprise au sol maximale à respecter au titre du PLUM dont la valeur est fixée par l'étiquette

En l'absence de valeur, l'emprise au sol maximale n'est pas réglementée par le plan des emprises.

Exemple : **20** *signifie que l'emprise au sol maximale des constructions ne peut excéder 20% de l'unité foncière.*

Emprise au sol maximale à respecter fixée par le PPRI

Exemple : **cf PPRI** *signifie qu'il est nécessaire de se référer au Plan de Prévention des Risques pour connaître l'emprise au sol maximale des constructions.*

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR

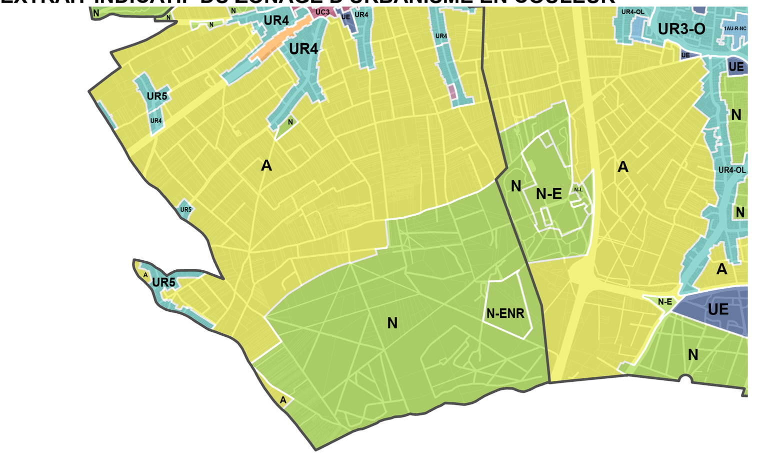

UC | UB | UF | UR | UAE | UE | UP | 1AU | 2AU | A | N

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

	Zone Urbaine Dense	Autre Zone Urbaine	Zone d'Expansion de Crue
Aléa moyen et faible			
Aléa fort hauteur			
Aléa fort vitesse	V V	V V	V V
Aléa très fort hauteur			
Aléa très fort vitesse	V V	V V	V V

Zone de dissipation d'énergie
Zone hors d'eau
Lit de la Loire

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

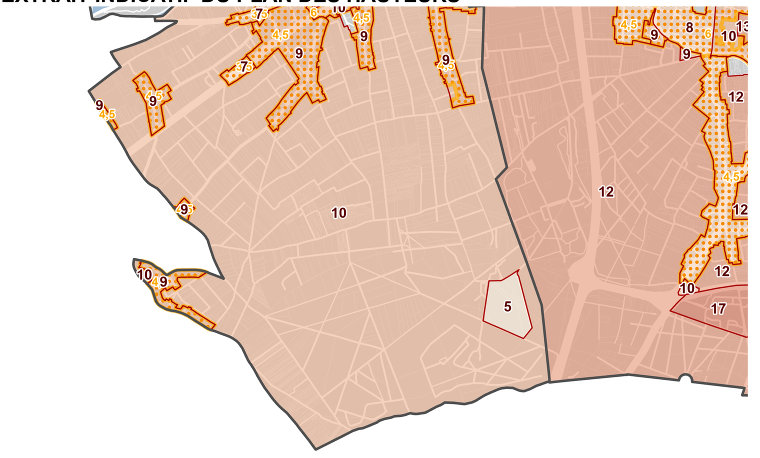

Hauteur au faîtage: de 3 m à 5,5 m | de 6 m à 8,5 m | de 9 m à 11,5 m | de 12 m à 14,5 m | de 15 m à 17,5 m | de 18 m à 20,5 m | de 21 m à 23,5 m | 24 m et +

Hauteur à l'égout

0 100 200 Mètres

1 centimètre sur le plan représente 50 mètres dans la réalité